

Talence

Le guide pratique pour les

seniors & aidants





ÉDITO

Bien vieillir dans sa ville, préserver son indépendance et son autonomie le plus longtemps possible, affronter les aléas de la vie sont des enjeux personnels et sociétaux. Talence s'engage pleinement dans cette démarche pour offrir aux seniors un accompagnement bienveillant. Au quotidien, les services et soutiens existants sont aussi nombreux et diversifiés que parfois difficile d'accès. Ce guide a été réalisé pour aider les futurs seniors à faire valoir leurs droits et accéder à toutes les aides possibles. Il offre une vue synthétique des différents services et fournit des informations pratiques pour en bénéficier. Les aidants, dont le rôle est primordial, peuvent eux aussi se trouver parfois démunis et ont bien souvent besoin d'être épaulés à leur tour. Formation, échanges, soutien... Ils trouveront dans ce guide des informations pratiques pour les aider à accompagner au mieux leurs proches.

Chacun y trouvera non seulement les différents services disponibles pour demeurer chez soi mais également des solutions d'hébergement adapté, des informations détaillées sur l'habitat, la retraite, les activités physiques et culturelles, les actions de bénévolat, les mobilités, les aides à domicile, les mesures de protection. Autant de thèmes complétés par des conseils pratiques sur l'allocation de solidarité ou l'allocation personnalisée d'autonomie. Et parce que beaucoup de réponses sont aussi des occasions de favoriser les échanges, de nombreuses démarches intergénérationnelles trouvent leur place dans ces pages. Qu'il s'agisse de colocation ou de cohabitation, qui permettent à un senior et un jeune de s'engager réciproquement dans une forme de vie commune, de nombreux exemples de solidarité sont à encourager.

Les services municipaux sont également au premier plan de ces actions, à travers l'espace seniors ou le service d'aide à domicile du Centre communal d'action sociale. Ils sont à votre disposition pour vous aider, vous accompagner, quelle que soit votre situation et vous retrouverez naturellement leurs coordonnées dans ce guide.

Par leur complémentarité, ces services et actions doivent nous permettre, collectivement, d'améliorer la qualité de vie des seniors, d'aujourd'hui et de demain, et de celles et ceux qui en prennent soin.

*Un outil pour accompagner chacun(e)
au quotidien!*

Emmanuel Sallaberry
Maire de Talence
Président du CCAS

SOMMAIRE

- **Les activités.....p. 4**
 - Les activités physiques et culturelles.....p. 4
 - Faire du bénévolat pour rester actif.....p. 5
- **La retraite.....p. 6**
 - Le départ en retraite.....p. 6
 - L'allocation de solidarité aux personnes âgées.....p. 7
- **Se déplacer / Mobilité.....p. 8**
- **Les aides à domicile.....p. 9**
 - Les différentes prestations pour mieux vivre chez soi....p. 9
 - Prévention et aides momentanées.....p. 11
 - L'Apa - Allocation personnalisée d'autonomie.....p. 12
- **L'habitat sous toutes ses formes.....p. 14**
- **La dématérialisation des actes administratifs.....p. 19**
- **Les mesures de protection.....p. 20**
- **L'aide aux aidants.....p. 21**
 - S'informer.....p. 21
 - Trouver du soutien.....p. 22





LES ACTIVITÉS

Les activités physiques et culturelles

○ ESPACE SENIORS

senior@talence.fr

Tout au long de l'année
l'espace seniors vous propose
des activités culturelles, créatives,
physiques et de bien être sur tout
le territoire Talençais.

CHÂTEAU MARGAUT
412 cours de la Libération
33400 Talence
Tél. 05 56 84 78 02
05 56 84 78 01

○ LES TOUJOURS JEUNES

Association qui a pour but de créer du lien social, partager des moments de détente et de convivialité, d'engager des actions de solidarité envers d'autres retraités et associations et favoriser l'accès à la culture.

Tél. 05 56 37 00 68

○ ANIM & VOUS

Cours de sport en plein air, gratuits et ouverts à tous, le dimanche de 10h30 à 11h30.

Tél. 05 56 84 78 35

○ CENTRE SOCIAL MIX-CITÉ

www.cstalence-mixcite.fr

Tél. 05 56 84 97 20

○ CENTRE SOCIAL DE BAGATELLE

www.centre-social.com

Tél. 05 57 12 40 30

Faire du bénévolat pour rester actif

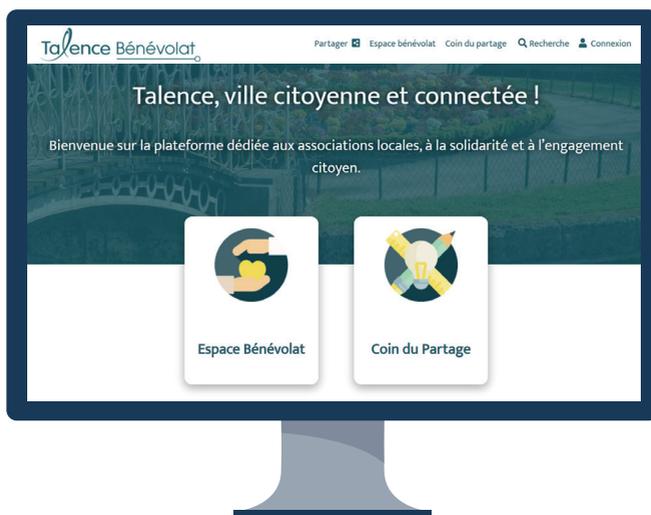
○ LA PLATEFORME DU BÉNÉVOLAT

La Ville de Talence a développé cette plateforme pour favoriser toutes les formes d'engagement sur la commune en mettant en relation les associations avec les habitants qui souhaitent s'investir plus ou moins ponctuellement dans des missions de volontariat.

Je suis un citoyen et je recherche une mission de bénévolat :

<https://benevolat.talence.fr>

Tél. 05 56 84 64 10



LA RETRAITE

Un départ à la retraite, ça se prépare !

Il est important de demander sa retraite au moins **6 mois** avant le jour « J ». Je dois commencer à **préparer mon dossier au moins deux ans avant**.

- Le passage à la retraite ne se fait **PAS AUTOMATIQUEMENT** : c'est à vous d'en faire la demande.

En déposant votre demande en ligne, vous n'avez qu'une seule demande à effectuer pour l'ensemble de vos régimes de retraite, de base et complémentaire. Complétez la demande de retraite, joignez les justificatifs en les scannant et envoyez !

Un conseiller au sein de chacun de vos régimes examinera ensuite votre dossier et vous contactera si besoin.

- Je crée mon dossier sur www.lassuranceretraite.fr



En cas de difficulté de connexion à votre espace personnel, veuillez contacter le **09 71 10 20 10** du lundi au vendredi de 8h à 17h



Adresse postale :
CARSAT Aquitaine
80 avenue de la Jallère
33053 Bordeaux Cedex



Téléphone :
3960

Scannez-moi !



L'ASPА - L'Allocation de solidarité aux personnes âgées (anciennement Minimum Vieillesse)

Ce n'est pas une pension de retraite ! Elle est financée par l'Etat.
C'est un « **minimum social** » au même titre que le RSA.



Je suis retraité et j'ai plus de 65 ans
Mes revenus sont inférieurs à 916,78€* par mois
pour une personne seule et 1 492,08€* pour un couple.

Vous avez la possibilité de bénéficier de l'ASPА avant vos 65 ans, si :

- vous justifiez d'un taux d'incapacité permanent d'au moins 50 %,
- vous êtes reconnu inapte au travail et définitivement atteint d'un taux d'incapacité de 50 %,
- vous percevez une retraite anticipée pour handicap.



À SAVOIR

Un remboursement des sommes versées au titre de l'ASPА peut être exigé, sous conditions, après le décès de la personne bénéficiaire.

Si l'allocataire ne possédait ni bien immobilier, ni somme d'argent supérieure à 39 000 €, sa succession ne sera pas soumise à cette obligation de remboursement de l'ASPА.

Vous souhaitez faire une demande, veuillez contacter votre caisse de retraite ou, si vous ne percevez pas de retraite, votre Mairie
au **05 56 84 78 75**

** Montant concernant le régime général à la date du 1^{er} janvier 2023.
Pour les autres régimes spécifiques, veuillez contacter votre caisse de retraite.*

SE DÉPLACER / MOBILITÉ

Vous rencontrez des difficultés à vous déplacer ? Sachez qu'il existe plusieurs dispositifs pour les personnes empêchées de circuler, leur permettant de conserver au maximum leur volonté de mouvement.

LA TARIFICATION SOLIDAIRE

Mise en place par Bordeaux Métropole, la tarification solidaire permet à chaque foyer de voyager sur le réseau TBM à un tarif adapté à son niveau de revenu.

Tél. 05 56 84 78 71

tarificationsolidaire.bordeaux-metropole.fr

LE DISPOSITIF SORTIR PLUS

Sortir Plus est un service proposé par la complémentaire Agirc-Arrco, permettant aux retraités de 75 ans et plus de se faire accompagner, à pied ou en voiture, pour des déplacements de proximité (rendez-vous médicaux, courses, coiffeur...). *Vous devez obligatoirement*

être allocataire d'Agirc-Arrco

Tél. 09 71 09 09 71

LETTRE COMPLÉMENTAIRE
agirc-arrco

LE TRANSPORT COOPÉRATIF TITIFLORIS

Titi Floris est une coopérative qui propose un transport de personnes de façon régulière ou occasionnelle avec un accompagnement adapté.

Tél. 05 47 30 74 95

contact@titi-floris.fr

SCOP **Titi Floris**
le transport coopératif

LE DISPOSITIF MOBIBUS

Le service **Mobibus**, en complément du réseau TBM, participe quotidiennement à faciliter les déplacements sur Bordeaux Métropole des personnes à mobilité réduite. Il est effectif toute l'année. Le service **mobibus**, en complément du réseau TBM, participe quotidiennement à faciliter les déplacements sur Bordeaux Métropole des personnes à mobilité réduite. Il est effectif toute l'année (sauf le 1^{er} mai), de 5h30 à 00h30. Chaque trajet est au tarif unique de 3 euros. Pour bénéficier de ce service, il faut être détenteur de la carte mobilité inclusion (CMI).

Tél. 05 56 16 61 66

mobibus@keolis.com



CITIZ - AUTO PARTAGE

Pour les usagers occasionnels de la voiture, plus besoin d'en posséder une, il est possible de louer un véhicule en libre-service. Pour en bénéficier il faut s'inscrire à l'agence CITIZ de Bordeaux ou sur le site Internet.

Tél. 05 56 31 10 66

www.bordeaux.citiz.coop

bordeaux@citiz.fr

LES AIDES À DOMICILE

Les différentes prestations pour mieux vivre chez soi

○ L'AIDE À DOMICILE

L'aide à domicile peut être assurée selon trois modes d'interventions :

1 LE SERVICE PRESTATAIRE

Le service d'aide à domicile emploie directement la personne qui intervient chez vous :

- › seules les heures assurées par l'intervenant sont facturées
- › vous ne gérez pas le recrutement ni le côté administratif
- › vous n'avez aucune responsabilité juridique vis-à-vis de l'intervenant n'étant pas l'employeur
- › l'intervenant en congé est automatiquement remplacé

2 LE SERVICE MANDATAIRE

Le service d'aide à domicile vous met en relation avec un intervenant à domicile et s'occupe pour vous des formalités administratives :

- › vous devez continuer à lui verser son salaire en cas d'absence (congés ou maladie)
- › vous devez lui verser des indemnités en cas de licenciement

3 L'EMPLOI SALARIÉ DIRECT

Vous êtes l'employeur direct de l'intervenant :

- › vous choisissez votre intervenant
- › vous devez continuer à lui verser son salaire en cas d'absence (congés ou maladie) et chercher un remplaçant
- › vous devez lui verser des indemnités en cas de licenciement

TROUVER UN SERVICE D'AIDE À DOMICILE :

- Sur le site du département www.gironde.fr : > Accueil > Handicap / Grand âge > Vivre à domicile > Trouver un service d'aide à domicile près de chez vous

Scannez-moi !



LES AIDES À DOMICILE

- **Auprès de votre Maison des solidarités (MDS)**

Vous trouverez la liste des MDS de la Gironde sur le site :

www.gironde.fr

Adresse de la Maison départementale des solidarités de Talence :

226 cours Gambetta

- **Auprès de votre Centre communal d'action Sociale :**

Mairie de Talence

Tél. 05 56 84 78 75

(cf. page 11)

— **SERVICE D'AIDE À DOMICILE À TALENCE**

- **SOS Aide à domicile**

13 avenue Georges Lasserre

Tél. 05 56 29 06 44

sosaideadomicile@gmail.com

- **SAAD du CCAS de Talence**

Mairie de Talence

16 rue du professeur Arnoz

Tél. 05 56 84 78 75

maintienadomicile@talence.fr

- **Services à la personne**

Nos aimés - maintien à domicile

84 cours Gambetta

Tél. 05 64 11 11 84

talence@nosaines.fr

— **LES AUTRES SERVICES DE VOTRE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

— **LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT**

- › visite à domicile de jeunes volontaires en service civique.
- › présence d'une équipe citoyenne pour contacter régulièrement les personnes qui le souhaitent pour un moment d'échange régulier.

— **AIDE AUX COURSES**

Deux prestations sont proposées :

- › courses collectives au départ des deux résidences autonomie
- › courses lourdes sans transport.

— **PORTAGE DE REPAS**

- › un service de portage de repas à domicile est assuré par le CCAS. Le tarif est calculé en fonction de vos ressources.

— **REPAS**

- › possibilité de prendre ses repas du lundi au samedi midi dans les restaurants des résidences autonomie Bel Air et Mon Village ainsi que dans les EHPAD Talanssa et Bontemps.



—○ MÉDIATHÈQUE / PORTAGE DE LIVRES ET DOCUMENTS À DOMICILE

Inscrit à la médiathèque de Talence, vous rencontrez des difficultés pour vous rendre sur place ? un service de portage de livres et documents à domicile est possible. Ce service est gratuit.

—○ Toutes ces prestations sont attribuées sous réserve de constitution d'un dossier et d'une évaluation individuelle

—○ Pour tout renseignement, contacter le Service d'aide à domicile (SAAD) de votre CCAS :
Tél. 05 56 84 78 75

Prévention et aides momentanées

—○ LE PLAN D'AIDE DE LA CARSAT (régime général)

—○ QUI EST CONCERNÉ ?

L'offre de services de la CARSAT concerne les retraités issus du secteur privé, les contractuels de la fonction publique, les travailleurs indépendants et les artistes-auteurs, non éligibles à l'APA. (Qu'est-ce que l'APA ? cf. page 12)

—○ QUELLES PRESTATIONS ?

Des actions de prévention et de lien social individuelles et/ou collectives.

Exemples : entretien, logement, aide au déplacement...

—○ QUELLES SONT LES DÉMARCHES POUR LE RETRAITÉ ?

Le retraité contacte sa caisse de retraite. S'il est éligible, une visite à domicile est programmée pour évaluer ses besoins. L'évaluateur identifie le besoin du retraité à son domicile. Il préconise un plan d'aides en fonction de la situation.

Pour plus d'information, contacter le **3960**
(service gratuit + prix d'un appel)

LES AIDES À DOMICILE

LES CAISSES COMPLÉMENTAIRES

—○ L'AIDE MOMENTANÉE AGIRC-ARRCO

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, vous devez être retraité de l'ARGIC-ARRCO, avoir 75 ans ou plus et être confronté à une difficulté passagère (handicap temporaire, maladie, retour d'hospitalisation, absence de l'aidant habituel...).

Je souhaite bénéficier de cette aide momentanée, je contacte le

09 71 09 09 71

(service gratuit + prix appel)

—○ LES AUTRES CAISSES COMPLÉMENTAIRES

Contactez votre caisse complémentaire pour plus d'informations.

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'**APA** est une allocation versée par le Département, elle permet de financer tout ou partie des dépenses nécessaires pour améliorer la qualité de vie de la personne âgée en perte d'autonomie.

Pour pouvoir bénéficier de cette allocation, vous devez résider en France, avoir au moins 60 ans et être en perte d'autonomie.

L'attribution de l'**APA** est conditionnée à l'évaluation d'un agent du conseil départemental.

—○ POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Plateforme accueil autonomie
05 56 99 66 99

Du lundi au jeudi de 9h à 17h15 et
le vendredi de 9h à 13h30

(prix d'un appel local)

Vous pouvez vous procurer un dossier de demande d'APA :

- Sur le site du département :
www.gironde.fr

> Handicap / Grand âge > Aides et prestations > l'APA > Comment faire une demande d'APA > Télécharger le formulaire.



- Après de votre Maison des solidarités (MDS)
Vous trouverez la liste des MDS de Gironde
sur le site :

www.gironde.fr

**Adresse de la Maison départementale des
solidarités de Talence :**

226 cours Gambetta

Tél. 05 56 80 54 64



Scannez-moi
pour vous
procurer votre
demande d'APA

Versée pour une durée
maximale de **5 ans**, l'APA est
renouvelable et révisable.

Une fois rempli, le dossier doit
être envoyé au **Département de
la Gironde :**

- Par courrier



Pôle Solidarité Autonomie
Esplanade Charles de Gaulle
CS 71223 - 33074 Bordeaux
Cedex

- Par mail



accueil-autonomie@gironde.fr

— **LE PLAN D'AIDE DE L'APA PEUT
FINANCER :**

- › des services d'aide à la personne,
- › un accueil de jour,
- › un hébergement temporaire,
- › un hébergement chez un
accueillant familial agréé.

— **L'APA N'EST NI UNE PENSION
D'INVALIDITÉ, NI UN COMPLÉMENT
DE RESSOURCES.**

Elle n'est pas cumulable avec :

- › la MTP (Majoration pour tierce
personne)
- › l'ACTP (Allocation compensatrice pour
Tierce Personne)
- › la PCH (Prestation de compensation
du handicap)
- › l'aide-ménagère financée par
le Département ou les caisses de
retraite.



L'HABITAT SOUS TOUTES SES FORMES

◦ DIAGNOSTICS POUR AMÉNAGER SON LOGEMENT

Afin de mieux vivre à domicile, des professionnels peuvent se déplacer pour réaliser un diagnostic et vous apporter tous les conseils d'aménagement nécessaires et ainsi assurer votre sécurité au quotidien.

Pour tout renseignement, contacter le Service d'aide à domicile (SAAD) de votre CCAS :
Tél. 05 56 84 78 75

◦ LES AIDES POUR RÉHABILITER VOTRE LOGEMENT

- › Améliorer votre résidence principale
- › Réhabiliter pour louer

Un accompagnement gratuit et des conseils à votre disposition.

L'équipe d'animation InCité, mandatée par Bordeaux Métropole, est à vos côtés pour :

- ◦ **vous informer** et **vous conseiller** dans votre projet de travaux par une étude de faisabilité (évaluation technique et énergétique) et une simulation financière de toutes les aides mobilisables selon votre situation
- ◦ **vous accompagner** dans vos démarches administratives jusqu'à obtention des subventions auprès de tous les financeurs.
- ◦ **la marche à suivre : ne pas commencer les travaux avant le dépôt de demande de subvention par InCité aux financeurs !**

Pour vous informer :

InCité

101 cours Victor Hugo
33074 Bordeaux Cedex
aideauxtravaux@incite-bordeaux.fr
Tél. 05 56 50 20 10 - Choix n°3

Permanences téléphoniques :
Le mardi matin de 9h à 12h
Le jeudi après-midi de 14h à 17h



○ LA COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE

La "colocation intergénérationnelle" ou encore "cohabitation intergénérationnelle" consiste à mettre en relation des seniors avec des jeunes en les faisant cohabiter. Le concept est simple : une personne âgée met à disposition d'un jeune une partie de son logement pour un coût modéré, voire gratuitement.

Le jeune logé, en échange, s'engage à rendre des petits services ou à offrir simplement une présence régulière à la personne qui l'héberge (partage de repas, temps de discussion et d'échanges, promenades...).

LES ASSOCIATIONS

○ VIVRE AVEC

Tél. 05 57 95 66 02

06 50 72 48 99

contact@logement-solidaire.org

○ ENSEMBLE 2 GÉNÉRATIONS

Tél. 07 86 62 26 07

06 09 39 18 57

bordeaux@ensemble2generations.fr

○ HABITAT & HUMANISME GIRONDE

Tél. 05 56 39 98 58

gironde@habitat-humanisme.org

○ VIVRE EN RÉSIDENCE

LES RÉSIDENCES AUTONOMIE DE TALENCE

Qu'est-ce qu'une résidence autonomie ?

Les résidences autonomie sont des ensembles de logements pour les personnes âgées de plus de 60 ans, offrant des services collectifs dans un cadre sécurisé, hors soins.

L'HABITAT SOUS TOUTES SES FORMES

RÉSIDENCE AUTONOMIE À TALENCE

○ RÉSIDENCE BEL AIR (publique)

7 rue Georges Pompidou
Tél : 05 56 37 59 88

○ RÉSIDENCE MON VILLAGE (publique)

72 rue Alfred Charlionnet
Tél : 05 56 80 73 58

Pour en bénéficier, l'inscription sur
VIATRAJECTOIRE est **OBLIGATOIRE**
<https://trajectoire.sante-ra.fr>

Scannez-moi !



LA RÉSIDENCE DE SERVICES DE TALENCE

○ RÉSIDENCE MÉDÉRIC (privée)

15 rue Paul Doumer
Tél : 05 56 80 00 01

○ VIVRE DANS UNE FAMILLE D'ACCUEIL

Toute personne âgée de plus de 60 ans peut être accueillie chez un particulier agréé en contrepartie d'une rémunération pour services rendus, d'un loyer et d'une indemnité pour frais d'entretien, qui peuvent être financés par l'Allocation personnalisée d'Autonomie (APA) et une allocation logement versée par la caisse d'Allocations familiales ou la mutualité sociale agricole.

Pour obtenir la liste des familles d'accueil en Gironde, contactez le bureau de l'Accueil Familial au 05 56 99 33 33 du lundi au jeudi, de 9h à 17h15 et le vendredi de 9h à 16h30.

○ VIVRE EN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR LES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

Un EHPAD est un établissement médicalisé, qui accueille, à partir de 60 ans, les personnes présentant une perte d'autonomie.

Tous les EHPAD offrent un accueil permanent, mais il existe aussi un hébergement temporaire ou un accueil de jour.

LES EHPAD DE TALENCE

○ EHPAD CHÂTEAU GARDÈRES

Maison de retraite
publique (habilitée à
l'aide sociale)

24 avenue du lycée
Tél : 05 56 04 04 58

○ VILLA BONTEMPS

Maison de retraite
KORIAN (établissement
privé)

257 route de Toulouse
Tél : 05 56 84 49 49

○ RÉSIDENCE TALANSSA

Maison de retraite
LNA
(établissement **privé**)

62 cours du
maréchal Galliéni
Tél : 05 35 38 57 00

○ LE RELAIS DES SENS

Maison de retraite
ORPEA
(établissement **privé**)

5 rue Georges
Pompidou
Tél : 05 56 84 40 00

L'inscription sur VIATRAJECTOIRE est
OBLIGATOIRE

<https://trajectoire.sante-ra.fr>



Scannez-moi !

L'HABITAT SOUS TOUTES SES FORMES

○ L'ACCUEIL TEMPORAIRE EN STRUCTURE

L'hébergement temporaire peut être financé par l'APA (cf. page 12).

○ LE RELAIS DE BAGATELLE

Chemin de Camparian - 33612 CESTAS

Tel : 05 56 68 54 94 / www.mspb.com

Le Relais est une **structure d'hébergement temporaire en chambres individuelles** pour les personnes de plus de 60 ans. Il permet à l'aidant principal un temps de répit qui peut aller d'une nuit à plusieurs mois.

> 15 places

○ EHPAD CHÂTEAU GARDÈRES

Maison de retraite publique (habilitée à l'aide sociale)

24 avenue du lycée

Tel : 05 56 04 04 58

> 2 places

○ VILLA BONTEMPS

Maison de retraite KORIAN

(établissement **privé**)

257 route de Toulouse

Tel : 05 56 84 49 49

> 2 places



○ L'ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour permet d'accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie une à plusieurs journées par semaine. Il offre un cadre sécurisant et stimulant. Il permet de favoriser le maintien à domicile. L'accueil de jour peut être financé par l'APA (cf. page 12).

○ VILLA BONTEMPS

Maison de retraite KORIAN

(établissement **privé**)

257 route de Toulouse

Tel : 05 56 84 49 49

> 6 places

LA DÉMATÉRIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Une grande partie des démarches est **dématérialisée** (inscription sur les listes électorales, demandes d'actes, etc.) directement sur le site de la Mairie de Talence : www.talence.fr

En revanche **le dépôt d'une demande de titre d'identité nécessite la présence du demandeur** (signature, empreinte).

Scannez-moi !



> Pour cette démarche, nous organisons, **sur présentation d'un certificat médical**, la dématérialisation du dossier directement au domicile.

Cette procédure nécessite une prise de contact préalable avec le service pour la vérification de la demande, le motif, la réservation du dispositif de recueil mobile auprès de la préfecture et la prise de rendez-vous avec l'utilisateur.

Nous nous déplaçons aussi, sur motif médical, pour les légalisations de signatures et les mariages in extremis.

Mairie de Talence

Tel : 05 56 84 78 33



MESURES DE PROTECTION

QUI PEUT ÊTRE CONCERNÉ PAR UNE MESURE DE PROTECTION ?

Les mesures de protection concernent les personnes majeures qui ont besoin d'être assistées ou représentées de manière continue dans les actes de la vie civile du fait d'une altération de leurs facultés physiques ou mentales.

La demande de protection peut être faite par la personne elle-même, par un proche et, dans certains cas, par le procureur de la République (sur demande d'un médecin notamment).

La mesure de protection est décidée par le juge.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE ?

- › Habilitation familiale
- › Sauvegarde de justice
- › Curatelle
- › Tutelle

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Se rendre sur le site : www.service-public.fr

Accueil > Fiche pratiques par thème > Famille – Scolarité > Protection juridique (tutelle, curatelle...) > Tutelle, curatelle, sauvegarde de justice : quelle est la procédure ? > Comment faire la demande

Remplir le formulaire de « requête en vue d'une protection juridique d'un majeur ».

Pour tout renseignement, contacter le Service d'aide à domicile (SAAD) de votre CCAS :

Tél. 05 56 84 78 75

Scannez-moi !



L'AIDE AUX AIDANTS

Les termes de proche aidant ou d'aidant familial désignent toute personne qui apporte un soutien à un proche touché par une perte d'autonomie du fait du grand âge, d'un handicap ou d'une longue maladie.

—○ S'INFORMER / TROUVER UN SOUTIEN

—○ ESAD (EQUIPE DE SOUTIEN AUX AIDANTS À DOMICILE)

CENTRE DE SANTÉ BAGATELLE

203 route de Toulouse

Talence

Tél : 05 57 12 34 54

Public : aidants de personnes de plus de 75 ans de Bordeaux Métropole.

Accompagnements ciblés, prévention, conseil, information et soutien aux aidants et aux aidés qui en expriment le besoin.

—○ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Service d'aide à domicile

Tél: 05 56 84 78 75

—○ PÔLE RESSOURCES DU HOME MARIE CURIE

Home Marie Curie

4 avenue Edouard Bourloux

Villenave d'Ornon

Tél. 06 35 45 37 84

Contact : Amandine Provost (TC APSA)

Public : les populations de Villenave d'Ornon et des communes du territoire des Graves (Cestas, Canéjan, Pessac, Gradignan, Talence, Bègles, Villenave d'Ornon et la communauté de commune de Montesquieu).

Le pôle ressources du Home Marie Curie s'adresse aux proches-aidants, aux proches-aidés de plus de 60 ans et aux aidants professionnels.



L'AIDE AUX AIDANTS

—○ PLATEFORMES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT (PFR) DU SECTEUR DES GRAVES

Maison de Fontaudin

2 allée Jeanne Chanay - Pessac

Tél. 05 56 46 45 70

plateformederepit.fontaudin@cheminsdesperance.org

Public : aidants de personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie des communes des Graves (Cestas, Canéjan, Pessac, Gradignan, Talence, Bègles, Villenave d'Ornon et la communauté de commune de Montesquieu).

La plateforme d'accompagnement et de répit est un dispositif qui offre une palette diversifiée de solutions de répit pour les aidants de malades atteints de maladies neurodégénératives ou de troubles apparentés.

—○ PSYCHOLOGUE DE L'ÉQUIPE TERRITORIALE AUTONOMIE

PÔLE TERRITORIAL DE SOLIDARITÉ des Graves

226 cours Gambetta

Talence

Tél. 05 56 80 54 64

Un psychologue vient en aide aux aidants de personnes en situation de handicap (reconnues par la MDPH ou bénéficiaires de l'APA) afin de prévenir les situations de rupture dans le projet de la personne et d'accompagner les situations de crise à domicile.

—○ ASSOCIATIONS

—○ FRANCE ALZHEIMER GIRONDE

52 rue des Treuils

33000 Bordeaux

Tél. 06 89 42 10 92

www.francealzheimer.org

—○ FRANCE PARKINSON GIRONDE

Tél. 06 29 30 72 39

www.franceparkinson.fr

—○ MA BOUSSOLE AIDANTS

www.maboussoleaidants.fr

Le guide pratique pour les
seniors
& aidants



CCAS de Talence
05 56 84 78 75
Rue du Professeur Arnozan
BP10 035 - 33400 Talence